

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Ì	Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
	12/09/2024	12/09/2024	En exercice	9
			Présents	8
			Votants	9

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 septembre à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Martine CESARI.

**Étaient présents**: Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Jean-Marc LEGROS, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX.

Étaient excusés : Véronique LE GUILLOUX.

Avaient donné pouvoir : Véronique LE GUILLOUX à Fabienne QUIÉVREUX.

## Étaient absents non-excusés :

Parmi les membres présents, Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

09-2024-03 Détermination du rang qu'occupera le nouvel Adjoint au Maire

## Madame le maire expose :

Le conseil municipal peut décider que l'adjoint nouvellement élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

À défaut, le nouvel adjoint élu prend place au dernier rang des adjoints, et les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent alors d'un rang.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents moins 1 voix contre de Madame le Maire, décide :

- L'actuelle 3ème Adjointe remonte d'un rang et devient 2ème Adjointe
- L'Adjoint au Maire nouvellement élu occupera le 3ème rang.

## REÇU EN PREFECTURE le 27/09/2024

Application agrees E legalite com 99\_DE-013-211300954-2024.0319-09\_2024\_03-

Madame le Maire, Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,

Sophie JARDINOT,

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le **27/09/2024**
- et de sa publication le 30/09/2024

Madame le Maire,

Martine CESARI.